

Condition Générale de location

- 1) **Toute location** est nominative et ne peut être cédées ou sous louée. La réservation sera définitive qu'après la réception du contrat de location dûment complété, signé et accompagné de l'acompte demandé.
- 2) Les locations sont attribuées par ordre de demande Sans courrier ou mail du locataire précisant qu'il a du différé la date de son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 24h après la date prévu du contrat de location et le règlement intégral des prestations non payées demeurera exigé.
- 3) **En cas d'annulation de la part du client** : les frais de réservation et d'assurance restent dus et ne sont pas remboursable
- 4) **Assurance annulation** : l'assurance vous étant proposée à la réservation pour les locatifs et emplacements, le cout est de 3.2%. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus selon les conditions prévues au contrat d'assurance (voir contrat pour les clauses)
- 5) **Arrivée / départ** : **Arrivée emplacement** 14h et départ avant 12h (sinon facturation d'une nuit supplémentaire) **Pour les locations** : Arrivée 15h et départ avant 10h paiement du séjour 30% du montant du séjour à la réservation et le solde 30 jours avant l'arrivée au camping *Aucune réduction ne sera acceptée en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.* A l'arrivée une caution vous sera demandée en 2 chèques d'un montant de 235 euros (200 et 35 €) Au départ la location devra être rendue en parfait état de propreté, tout objet détérioré sera à votre charge ainsi que la remise en état de la location si cela s'avère être nécessaire. Dans le cas où la location ne serait pas nettoyée le chèque de 35 euros sera gardé Après contrôle si tout convient les 2 chèques de cautions vous seront rendus
- 6) **Règlement intérieur** Tout vacancier doit se conformer au règlement intérieur du camping qui est affiché à l'entrée du camping .Il appartient au vacanciers de s'assurer pendant toute la durée de son séjour. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, ou en cas de d'incident divers relevant de la responsabilité du vacancier.
- 7) **Animaux** : Le carnet de santé et les certificats de vaccinations sont obligatoires. **Les animaux doivent être tenues en laisse Les propriétaires doivent ramasser les salissures** et sont responsables de L'ensemble des dégâts ou accidents occasionnés par leur animal
- 8) **Les visiteurs** doivent être annoncés et présentés à la réception ; **L'accès à la piscine est INTERDITE a tout visiteur** Tous visiteurs non déclarés devra s'acquitter au tarif d'une personne supplémentaire
- 9) Chacun doit assurer la quiétude des autres usagers
- 10) **A la piscine** : **SEUL LE SLIP DE BAIN EST AUTORISE** (caleçon short de bain, bermuda combinaison, vêtements, jouets volumineux sont interdits. La piscine n'est pas surveillée. L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés et les mineurs restent sous la responsabilité des parents
- 11) **Droit à l'image** : A L'occasion de leur séjour les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés ou filmés dans l'enceinte du camping dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès de la direction.
- 12) **Barbecue** Les feux (bois, charbon, etc..) sont rigoureusement interdits par arrêté préfectoral.
- 13) **Divers** : La direction se réserve le droit de refuser une location, d'expulser quiconque causerait des nuisances, de modifier tout aménagement ou prestation dans la brochure
- 14) Le Tribunal de Privas est seul compétent en cas de litige.